

Réunion du 04 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 04 décembre à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Julie DORLET-PELLETIER, Dominique DUMAS, Marcelle MAYONADE, Adeline JOAN-GRANGE, Fannie TUAILLON, MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE, Pierre ROMIEU.

Membres absentes et excusées :

- Mme Monique BARON a donné pouvoir à Mme Josette SERRES
- Mme Anaïs FROMENT a donné pouvoir à Mme Adeline JOAN-GRANGE
- Mme Martine SAINT-PAUL a donné pouvoir à Mme Dominique DUMAS

M Bernard DUBEDAT est élu secrétaire de séance.

Présentation du SMICTOM Nord Aveyron au Conseil Municipal

Lors de cette séance, le Conseil Municipal reçoit :

Madame Elodie Garde, Maire de Lassouts et présidente du SMICTOM Nord Aveyron

Monsieur Raymond Cayzac, Maire de Taussac et vice-président du SMICTOM

Madame Johanna Méjane, responsable administratif.

Monsieur Philippe Molinier, responsable technique

Dans un premier temps un diaporama a présenté l'organisation et le fonctionnement du syndicat.

Organisation :

2 Communautés de Communes (Aubrac – Carladez – Viadène et Comtal – Lot – Truyère).

Environ 30000 habitants sur 42 communes sont desservis.

38.5 Equivalent Temps Plein pour 62 000 heures travaillées en 2019.

Le territoire comporte 8 déchetteries, 4 Installations de Stockage de Déchets Inertes et 2 stations de transit.

Objectifs :

Répondre à des exigences d'économies, d'optimisation et d'amélioration de la qualité du service rendu.

Se conformer à la réglementation.

Favoriser les partenariats avec les acteurs locaux.

Informier, sensibiliser et communiquer pour assurer la lisibilité et l'efficacité de l'action du SMICTOM.

Collecte → chiffres 2019 :

- Ordures ménagères : 6905.84 tonnes (dont près de 73 % pourrait être mieux trié).
- Tri sélectif : 1751.49 tonnes.
- Verres collectés : 1142.08 tonnes.
- Déchets collectés en déchetteries : 6916.43 tonnes (verts, encombrants bois) .

Coût du service :

Un contexte réglementaire de plus en plus fort et exigeant, le prix du carburant, les quantités traitées augmentant également font que les coûts du traitement de nos déchets ménagers et de notre tri sélectif ont été multipliés par 3 entre 2008 et 2020.

Solutions et leviers d'action :

- Optimisation des tournées et gain de temps (Nouvelles tournées dès le 1^{er} janvier 2019).
- Installation de points d'apport volontaire collectés en régie.
- Regroupement de conteneurs (mise en place ou non de caches conteneurs).
- Densification du nombre de conteneurs pour la collecte sélective.
- Suppression du porte à porte sur plusieurs bourgs.
- Communication et sensibilisation des usagers jeunes et moins jeunes.

Aspect financier :

Le coût moyen de la gestion des déchets ménagers en Occitanie est de 116 € HT par habitant (soit 25% de plus que la moyenne nationale).

Pour le SMICTOM Nord Aveyron il est de 119 € HT par habitant.

Le débat s'est poursuivi par la présentation de projets pour optimiser la gestion des déchets sur la commune. Tout d'abord un état des lieux de la situation actuelle, établi par les techniciens locaux, a été présenté. Ensuite des solutions de regroupements, d'installation de colonnes aériennes ou enterrées de réalisation de caches conteneurs ont été proposées. Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur les différentes propositions mais aussi à intégrer dans sa réflexion sur le projet centre bourg, l'optimisation de la gestion des déchets.

Compte rendu de la réunion

Approbation des 3 derniers comptes rendus à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1- Délibération sur l'établissement du barème des tarifs 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs suivants :

| | | | |
|--|----------------------------|----------------------|-------|
| - <u>Concessions cimetières :</u> | Mur de Barrez et Brommes : | | |
| | Concession perpétuelle | 80 le m ² | Euros |
| | Concession trentenaire | 42 le m ² | Euros |
| | Sinhalac : | | |
| | Concession perpétuelle | 80 le m ² | Euros |

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 15

| | | | |
|------------------------------------|---|------|-------|
| - <u>Columbarium (pour 30 ans)</u> | Grande case | 1030 | Euros |
| | Moyenne case | 721 | Euros |
| | Petite case | 412 | Euros |
| | Dispersion des cendres (jardin du souvenir) | 104 | Euros |
| | Ouverture et fermeture des réceptacles | 21 | Euros |

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 15

| | | | |
|----------------------------|--|------------|-------|
| - <u>Droits de place :</u> | Forains | 2.60 le ml | Euros |
| | Primeurs | 1.60 le ml | Euros |
| | Forfait mensuel Primeurs | 28 | Euros |
| | Forfait annuel Commerçants ou Etablissements Publics | 50 | Euros |

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 15

| | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-----|-------|
| - <u>Location salle des Fêtes :</u> | Associations | 45 | Euros |
| | Habitants de la Commune | 80 | Euros |
| | Non habitants de la Commune | 100 | Euros |

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 15

| | | | |
|--------------------------------------|--------|----|-------|
| - <u>Location salle de Brommes :</u> | Privés | 30 | Euros |
|--------------------------------------|--------|----|-------|

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 15

-Maison du Randonneur :

| | |
|--|-----------------------------------|
| Nuitée adulte : | 12€ et 18€ avec le petit-déjeuner |
| Nuitée enfant : | 5€ et 8€ avec le petit-déjeuner |
| Forfait literie (drap house ou drap plat, housse de couette, taie d'oreiller, drap de bain, serviette de toilette) : | 7€ |
| Supplément occupation journalière : | 6€ |

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 15

2- Délibération sur le montant pour le gardiennage des églises

Le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales est fixé pour l'année 2020 à : 479.86€ pour un gardien résidant dans la commune.

Le gardiennage étant assuré par le prêtre desservant, il sera versé à ce dernier, un montant inscrit chaque année au budget au compte 6282, inférieur à ce montant x 3, puisqu'il y a trois églises utilisées pour des offices sur le territoire de la Commune (Mur-de-Barrez, Brommes, Sinhalac).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité de fixer à 900€ le montant de cette indemnité pour les années 2020, 2021 et 2022.

3- Décision modificative

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| | Diminution des crédits | Augmentation des crédits | Diminution des crédits | Augmentation des crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 2135 : Installations générales, agencements, aménagements, constructions | 43 000.00€ | | | |
| D 2182 : Matériel de transport | | 18 000.00€ | | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 43 000.00€ | 18 000.00€ | | |
| D 2315-32 : Aire Camping-Cars | | 25 000.00€ | | |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | | 25 000.00€ | | |
| Total | 43 000.00€ | 43 000.00€ | | |
| Total général | | 0.00€ | | 0.00€ |

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette Décision Modificative.

QUESTIONS DIVERSES

Prime exceptionnelle au personnel de la commune :

En cette année particulière, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une gratification exceptionnelle de fin d'année a été octroyée au personnel de la commune.

Réaménagement de l'aire de jeux du parc de la Corette :

Dossier en cours. La commission attractivité va solliciter le PNR de l'Aubrac pour être accompagné sur l'étude de faisabilité de l'aménagement de l'aire de jeux.

Bibliothèque municipale:

En janvier 2021 une réunion entre les bénévoles et des membres du conseil municipal intéressés se tiendra afin de définir le fonctionnement futur.

Sentiers de l'imaginaire :

La commune souhaite initier une émulation autour d'élus, de bénévoles et de toutes personnes de bonne volonté qui se présenteraient afin de créer une dynamique autour de ce projet. Dès le mois de janvier les tâches de Madame Nadine Vignolo, dans le temps qui est imparti à la commune de Mur de Barrez dans le cadre de son emploi à la Communauté des Communes, devront être définies.

Conseil d'écoles du 03 décembre 2020:

Il y a actuellement 56 élèves, ils seront 59 début janvier.

Certaines demandes sont remontées lors de ce conseil, elles seront à étudier:

- Rafraîchissement des toilettes
- Accès Personnes à Mobilité Réduite de ces toilettes
- Création d'un potager éducatif

Ont été appréciés les mises en place de la garderie du matin à l'école primaire ainsi que le nettoyage additionnel lors de la pause méridienne.

Maison des randonneurs

L'association trait d'union est à la recherche d'un local technique pour développer des ateliers. Ils ont une piste avec la construction d'un local sur la commune de Brommat mais ils sont intéressés aussi par la possibilité de développer leurs activités dans le bourg de Mur de Barrez. La municipalité a reçu la directrice de l'association ainsi que les responsables techniques pour visiter le sous-sol de la maison des randonneurs dont la surface leur conviendrait. Une réflexion doit être menée pour étudier la faisabilité d'un tel projet. Il sera aussi peut-être nécessaire de se faire accompagner pour approfondir les aspects réglementaires de cohabitation d'activités d'ateliers avec celle d'hébergement saisonnier qui est présente actuellement dans les étages du bâtiment.

Programme Petites Villes de Demain:

La commune de Mur de Barrez a candidaté avec les communes de Laguiole et Saint-Amans-des-Cots au programme national Petites Villes de Demain. Il s'agit d'un programme de développement et revitalisation des bourgs centres. Un poste de chef de projet sera créé et mutualisé entre les 3 bourgs avec une quotité de 2 / 2 / 1 (jours) respectivement pour Mur de barrez / Laguiole / Saint-Amans-des-Cots. Ce chef de projet aura pour mission d'accompagner sur la durée d'une mandature les élus, sur des dossiers qui seront sélectionnés suivant les besoins de chaque collectivité. L'état soutient ce programme avec une enveloppe de 3 milliards d'euro consacrée à 1000 communes ou groupement de communes. Celles-ci seront sélectionnées courant décembre 2020.

Site internet de la commune :

Un appel d'offre pour la création d'un site internet communal a été envoyé à 4 sociétés. 2 ont répondu. La société "A la lisière du Web" a été retenue. Le site de la commune de Mur de Barrez sera opérationnel en début d'année 2021.

Bulletin municipal :

Le bulletin municipal sera élaboré par l'atelier graphique "Bailly création" de madame Emmanuelle Bailly à Lacroix-Barrez. Il sera distribué le 20 janvier.

Réunion de concertation avec les acteurs locaux:

La municipalité envisage de conduire 4 réunions de concertations avec les acteurs locaux, dans le but d'aller au-devant de leurs attentes, de recevoir leurs questions et de développer les liens qui nous unissent mutuellement. Ces réunions devraient se tenir courant janvier ou au tout début février en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Sont concernés :

- Les commerçants / vie économique
- Personnels / Enseignants
- Vie associative
- Personnel médical et secteur assistance et secours

Dossiers urbanisme:

PLUI et SPR

Lors du prochain Conseil Municipal nous recevrons Monsieur Didier Cayla Maire de Brommat et vice-président à la Communauté des Communes ACV en charge du PLUI ainsi que Monsieur Remy Laurent en charge de ce même dossier à la CCACV. Ils nous présenteront les enjeux au niveau de l'intercommunalité ainsi que le calendrier de mise en place. Nous devons de notre côté, amener notre réflexion sur les questions du zonage, aussi bien pour le PLUI que pour le SPR

Dossiers des maisons problématiques

En ce tout début 2021 nous devrons poursuivre et travailler sur les dossiers de la Maison Kaspers, mais aussi sur les questions juridiques des maisons Souleng dans la Grand'Rue et Damase à la Côte-Blanche.

Prochaine réunion le 14 janvier 2021

Séance close à 00h00

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

